



## HAPPY CLEAN

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation      HAPPY CLEAN  
Nom chimique  
Type de produit                                      Mélange  
Code produit                                         HCB - 2705 - 009  
    HCB - 2705 - 010  
    HCB - 2705 - 011  
UFI :    NF1W-40RX-X00X-2DMN

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

- Produit à usage professionnel.
- Produit de nettoyage

##### Usages déconseillés

- Ne pas mélanger à d'autres produits

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dr Wash by Matrice Art  
8 chemin des eprjus  
70190 Quenoche France  
Téléphone : +33 7 86 90 04 62

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (CAS No.: 160875-66-1) | chlorure d'hydrogène (CAS No.: 7647-01-0)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.



## HAPPY CLEAN

### Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les aérosols/les brouillards/les fumées/les gaz/les poussières/les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation nationale.

Phrases EUH : Aucun

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface non ioniques

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omeg a.-hydroxy-	n°CAS : 160875-66-1 Numéro d'identification UE : N°CE :	2 - 10	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318	Non applicable
chlorure d'hydrogène INCI : HYDROCHLORIC ACID	n°CAS : 7647-01-0 Numéro d'identification UE : 017-002-00-2 N°CE : 231-595-7	0 - 2	Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Press. Gas Skin Corr. 1A - H314	Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

#### En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.



---

## HAPPY CLEAN

---

- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.  
- en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux - En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion - Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre

- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---



---

## HAPPY CLEAN

---

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes
- Utiliser un équipement de protection personnel.
  - Evacuer les personnes en lieu sûr.
  - Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
- Pour les secouristes
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement
- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.
  - Aucune information disponible.

- Méthodes et matériel de nettoyage
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
  - Bien nettoyer les surfaces contaminées.
  - Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
  - Ventiler la zone concernée.

- Techniques inappropriées
- Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Protection individuelle: voir rubrique 8

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandation
- Éviter de: Contact avec les yeux
  - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
  - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
  - Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
  - Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
  - Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
  - Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
  - Voir section 8.

- Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
  - Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
  - Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités



## HAPPY CLEAN

- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux
- Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.
- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Lunettes norme NF EN ISO 16321-1
- Porter les gants de protection homologués



- Porter les gants de protection homologués EN ISO 374-1 type A, marquage J, K, L, M, N, P, S, T en nitrile, butyle ou PVC

- Vêtement de protection



- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil de protection respiratoire autonome (NF EN 133)



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	bleu	<u>Odeur</u>	fruité
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		1 < V < 2	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	



## HAPPY CLEAN

Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1 kg/l < V < 1,1 kg/l
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.



## HAPPY CLEAN

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation.

#### Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Nocif par inhalation.  
- Toxique par inhalation.

#### Toxicité : Substances

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (160875-66-1)	
DL50 Orale (rat)	2000 mg/kg
chlorure d'hydrogène (7647-01-0)	
CL50 Inhalation (rat)	46 ppmV

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Corrosion cutanée, Catégorie 1 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1

- Risque de lésions oculaires graves.  
- Provoque une sévère irritation des yeux.  
- Corrosif.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé



## HAPPY CLEAN

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

<b>Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (160875-66-1)</b>	
CE50 48h crustacés	10 mg/l < V < 100 mg/l
CEr50 algues	10 mg/l < V < 100 mg/l
NOEC chronique poissons	> 1 mg/l
<b>chlorure d'hydrogène (7647-01-0)</b>	
CE50 48h crustacés	0,45 mg/l
CL50 96h poissons	20,5 mg/l
CEr50 algues	0,73 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB



---

## HAPPY CLEAN

---

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : - Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.

- Ne pas mélanger à d'autres déchets.

- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.

- Collecter les déchets séparément.

- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

- Le résidu doit rester sous surveillance.

- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : - Aucune information disponible.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN3265

Numéro ONU (RID) : Non applicable

Numéro ONU (ADN) : Non applicable

Numéro ONU (IMDG) : Non applicable

Numéro ONU (IATA) : Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 8

ADR Code de classification: : C3



## HAPPY CLEAN

### Pictogrammes



### Pictogrammes

#### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

#### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

#### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### **ADR**

<u>ADR Code de classification:</u>	:	C3
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	274
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T7
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP28
<u>Code-citerne ADR</u>	:	L4BN
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	AT
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	80

#### 14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates : Aucun

Substances Annex XIV : Aucun

Substances Annex XVII : Aucun



## HAPPY CLEAN

Teneur en COV Aucune donnée disponible

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface non ioniques

Site web commercial@matrice-art.com

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	19/06/2025		

### Abréviations et acronymes

- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- Acronymes et abréviations :
  - ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
  - CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
  - CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
  - Contact Alimentaire : Produit conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux
  - DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
  - DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
  - DNEL : niveau dérivé sans effet.
  - EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
  - EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
  - IATA : Association du transport aérien international.
  - IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)



## HAPPY CLEAN

- ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TP2 Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique
- TP4 Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments
- TWA : moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
Press. Gas	gaz sous pression
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A

\*\*\* \*\*